

**COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (CT) MISE EN OEUVRE PAR L'UE DANS LE CADRE DE  
L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV)**

**Décision N° C (2015) 9131**

**Consultation N°01/2022 portant sur l'achat de plants**

**Projet « Innovations dans la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies récemment introduits  
sur cultures maraichères »**

**"INTEMAR\_IS\_2.1\_073"  
CUP E64I18002460007**

**CONTEXTE DE LA MISSION**

Dans le cadre du Programme IEV de coopération transfrontalière « Italie-Tunisie » 2014-2020, L'Union Régionale de l'Agriculture et la pêche Kairouan (URAP), en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : *“Innovations dans la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies récemment introduits sur cultures maraichères “ INTEMAR\_IS\_2.1\_073.*

Le projet *“Innovations dans la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies récemment introduits sur cultures maraichères “ INTEMAR\_IS\_2.1\_073* vise à développer et à valider plusieurs innovations dans la lutte intégrée contre les principaux insectes ravageurs et maladies récemment introduits sur cultures maraichères en Italie et en Tunisie. Dans le cadre des groupes de tâches GT5 (Développement et validation de nouveaux outils pour la lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs) l'URAP se propose de lancer une consultation pour l'achat de plants de tomate, piment et melon. La valeur de ce marché s'élève 19225,87 TND (6000 Eur). Les frais du présent appel d'offres seront imputés sur la catégorie des coûts « équipements et fournitures » du budget.

**Article 01 : Objet du marché**

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet *“Innovations dans la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies récemment introduits sur cultures maraichères “ INTEMAR\_IS\_2.1\_073*, l'URAP se propose de lancer une consultation pour l'achat de plants de tomate, piment et melon.

Les caractéristiques des plants sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nature des plants</b>	<b>Caractéristiques techniques</b>	<b>Nombre</b>
Plants de tomate	-Variété : Eya -Plants greffés	30 000
Plants de piment	-Variété : Sahraoui -Plants greffés	17000
Plants de melon	-Variété : Badii	8 000

	-Plants greffés	
--	-----------------	--

## **Article02: Conditions de participation**

La participation à cette consultation est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales capables de s'y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières et liées à la l'exécution de la présente consultation.

## **Article03 : Pièces du dossier de candidature**

Le dossier de candidature à la présente consultation comporte les pièces ci-après :

Les entreprises auront à produire impérativement un dossier complet avec tous les documents : La documentation générale, Une offre technique et Une offre financière :

### **1. La documentation générale**

- ✓ Le statut du soumissionnaire dûment enregistré
- ✓ Déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée indiquant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ni en état de règlement judiciaire
- ✓ Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent au sein de l'UTAP depuis au moins cinq ans.
- ✓ Attestation fiscale du soumissionnaire en cours de validité
- ✓ Certificat d'affiliation à la sécurité sociale du soumissionnaire
- ✓ Le cahier de charge avec signature et cachet du représentant légal du candidat

### **2. Offre technique**

Une fiche technique de chaque type de plant (tomate, piment et melon) comportant les spécifications techniques des plants proposés (variété, âge des plants, nombre de feuilles, type de porte greffe)

### **3. Une offre financière**

L'offre financière, signée et avec cachet doit contenir :

- Un devis détaillé
- Une offre financière H.T
- Une offre financière T.T.C

## **Article04 : Modalité de soumission**

- Les candidats doivent déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'URAP contre décharge à l'adresse suivante : union régionale d'agriculture et de la pêche de Kairouan Dar elFelleh, immem souhnoun Kairouan 3100.

- La date limite de réception Date limite de soumission : 30 /11/ 2022
  - Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.
  - La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.
  - Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.
- **Est rejetée toute offre :**
- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
  - Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de cet appel.
  - Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.

#### **Article05 : Examen des candidatures**

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection sont examinées par la Commission compétente auprès de l'URAP. Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

#### **Article 06 : Méthodologie de dépouillement des offres**

##### **Offre technique :**

La Commission examine les offres techniques des candidats et leur conformité avec les spécifications demandées. Toute offre non conforme aux spécifications techniques demandées sera rejetée.

##### **Offre financière :**

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Le marché sera attribué au candidat le moins offrant ayant respecté toutes les spécifications demandées.

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

**Le Président de l'URAP**

Signature